Le snefcca
SYNDICAT NATIONAL des ENTREPRISES DU FROID, des ÉQUIPEMENTS DE CUISINES PROFESSIONNELLES & du CONDITIONNEMENT DE L'AIR

LES INFOS DU SNEFCCA

Générale n°2026/24 - Septembre 2026

Attestations d'aptitude : le Snefcca prend l'initiative

En application du règlement européen dit « F-Gaz III », les entreprises disposant d'une attestation de capacité catégorie I doivent la convertir avant le 12 mars 2029 aux nouvelles catégories. Cela nécessite au préalable que leur personnel ait obtenu leur attestation de remise à niveau ponctuelle de la catégorie I à la catégorie A1 & A2 qui passera obligatoirement par une formation validée par un QCM.

Le Snefcca s'engage

Devant le risque de goulot d'étranglement de l'offre de formation et de surcoût pour les entreprises, le Snefcca a décidé de proposer une solution de remise à niveau ponctuelle à prix maîtrisé.

Le Snefcca a donc créé en juin dernier l'IFCCA (Institut de Formation du Froid, Cuisine professionnelle et Conditionnement de l'Air) qui a été autorisé à démarrer ses activités de formation de remise à niveau ponctuelle à partir du 18 septembre 2026.

Des sessions déjà ouvertes

Des sessions de remise à niveau ponctuelle à la manipulation des fluides frigorigènes - Catégorie A1 & A2 selon les exigences de l'arrêté du 21 novembre 2025 sont donc d'ores et déjà ouvertes. Pour connaître les disponibilités : contact@ifccaformation.com ou s'inscrire sur les sessions déjà ouvertes ICI

Les adhérents du Snefcca bénéficient bien évidemment d'un tarif spécifique et avantageux pour ces sessions :

180 € HT par participant (Tarif public : 280 € HT) en 2027,

et un tarif encore plus attractif de 150 € HT (Tarif public : 250 € HT) jusque fin 2026.